N°22

Janvier 2011

LOU BECAN

Bulletin d'informations municipales
Saint-Julien-en-Vercors

SOMMAIRE

Infos municipales
Echo du conseil page 2
Dossier Ancienne Poste page 10
La vie du village
Ca s'est passé ici page 14
La fibre page 15
Ancienne vogue page 16
Agenda page 17
Les associations page 18
Saint-Julien page 20
Infos diverses page 22

Saint-Julien-en-Vercors

Le Mot du Maire

***** Voeux 2011 *****

La municipalité présentera ses voeux aux habitants le samedi 29 janvier 2011 à 18h à la salle de réunion rénovée.

En ce début d'année, je vous adresse à toutes et à tous mes meilleurs voeux. Que 2011 permette la concrétisation de tous vos souhaits et projets tout en vous garantissant santé et épanouissement. Ce mois de janvier m'apporte beaucoup de joie personnelle et je pense aussi à toutes celles et ceux qui connaissent la peine, la douleur, la difficulté. La vie nous met parfois à l'épreuve. Que ces voeux soient placés sous le signe de l'optimisme et de l'humilité.

L'optimisme, je voudrais d'abord le porter pour les personnes éprouvées. Plus largement, cet optimisme doit guider l'action des élus dans la gestion de la chose publique. L'optimisme c 'est la croyance en notre capacité de faire avancer les choses. Ce n'est ni l'angélisme béat ni l'absence de lucidité, au contraire. Je connais les difficultés que vous pouvez rencontrer, habitants, acteurs locaux, professionnels et associatifs. Je n'entends cependant pas céder aux sirènes de la mauvaise humeur ambiante : le bien-être de chacun n'est pas un vain espoir. Continuer à espérer, à avancer, tel est le propre de l'homme : pour nous élus, porter cet espoir en l'avenir n'est donc pas un choix, mais une impérieuse nécessité. Cet optimisme, je l'assortis d'humilité. Je sais que l'avenir ne dépend ni d'un homme, ni d'une équipe et que toutes les bonnes volontés sont attendues. Nous ne gagnerions rien à nous replier sur nous mêmes. Nous avons besoin de tout le monde. Que la seconde moitié de notre mandat soit empreinte de cette volonté de travailler avec toutes les bonnes volontés, localement avec les acteurs de notre village et plus largement avec toutes les structures partenaires, communes voisines, communauté de communes, Parc...

Belle année 2011 à tous.

Pierre-Louis Fillet, maire

ÉCHOS DES CONSEILS

Retrouvez, dans cette rubrique, les principales décisions prises au cours du semestre écoulé, notamment lors des réunions des conseils municipaux des mois d'octobre à décembre 2010. Les décisions sont classées par thème.

URBANISME

✓ CARTE COMMUNALE : PROCÈS

RAPPEL : SUITE À LA VALIDATION DE L'ACTUELLE CARTE COMMUNALE, UN RECOURS A ÉTÉ DÉPOSÉ DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE PAR JEAN REPELLIN QUI AVAIT DEMANDÉ, EN VAIN, LE CLASSEMENT D'UN TERRAIN À PICOT.

Le tribunal administratif a délibéré en novembre 2011, soit près de trois ans après le dépôt du recours. Il n'a pas procédé à l'annulation demandée de la carte communale, mais seulement l'annulation du classement de deux zones qui avaient été inscrites constructibles : la zone située autour du hameau de Piache et la zone de la Prette Sud.

Les terrains actuellement non construits et pour lesquels aucun permis de construire n'a été délivré sont donc désormais inconstructibles. Pour les autres terrains (maisons construites, Permis de construire obtenu...), l'annulation du classement constructible ne remet pas en cause directement l'autorisation obtenue.

Considérant les frais conséquents que la commune a engagés depuis plusieurs mois pour rendre effectivement constructibles ces terrains, les élus à l'unanimité ont décidé de faire appel de cette décision.

✓ CARTE COMMUNALE : REVISION

Les élus ont évoqué à plusieurs reprises une éventuelle révision de la carte communale. Or, pour ce document d'urbanisme, une simple révision n'existe pas : la carte doit être totalement refaite. Les coûts seraient donc les mêmes qu'une élaboration classique (environ 15000€). Compte tenu de ces éléments, les élus souhaitent prendre le temps de réfléchir avant de lancer l'élaboration d'un nouveau document, sachant que l'actuelle carte n'a que trois ans et qu'elle a une validité de 10 ans.

Par ailleurs, la solution d'un PLU, Plan Local d'Urbanisme, n'est pas adaptée à la taille de la commune et son coût serait près de trois fois supérieur à celui d'une carte communale. Un PLU aurait permis d'aller plus loin en matière de prescription urbanistique et architecturale mais les élus considèrent que la commune n'en a pas les moyens.

✓ RENFORCEMENT DE LA PRETTE NORD ET DE LA MADONE

RAPPEL : LA COMMUNE DOIT FINANCER DES TRAVAUX DE RENFORCEMENT ÉLECTRIQUE EN SOUTERRAIN POUR LA PRETTE NORD ET LA MADONE. LE RENFORCEMENT SE FAIT DEPUIS LE TRANSFORMATEUR INSTALLÉ AU TERRAIN DE TENNIS.

Coût total des travaux TTC : 84 000 €
*Financement du SDED : 54 600 €
*Récupération de la TVA par le SDED, maître d'oeuvre : 13 767.60 €
=> Restent à charge de la commune: 15 632.40 €

Les travaux incluent le changement du câble électrique jusqu'à la maison de André Callet-Ravat. Après avoir obtenu des renseignements complémentaires, les élus ont approuvé ce plan de financement.

✓ PROJET DE CONSTRUCTION

Clément Eymard souhaite acquérir une parcelle aux Orcets pour construire un gîte (et / ou une au-

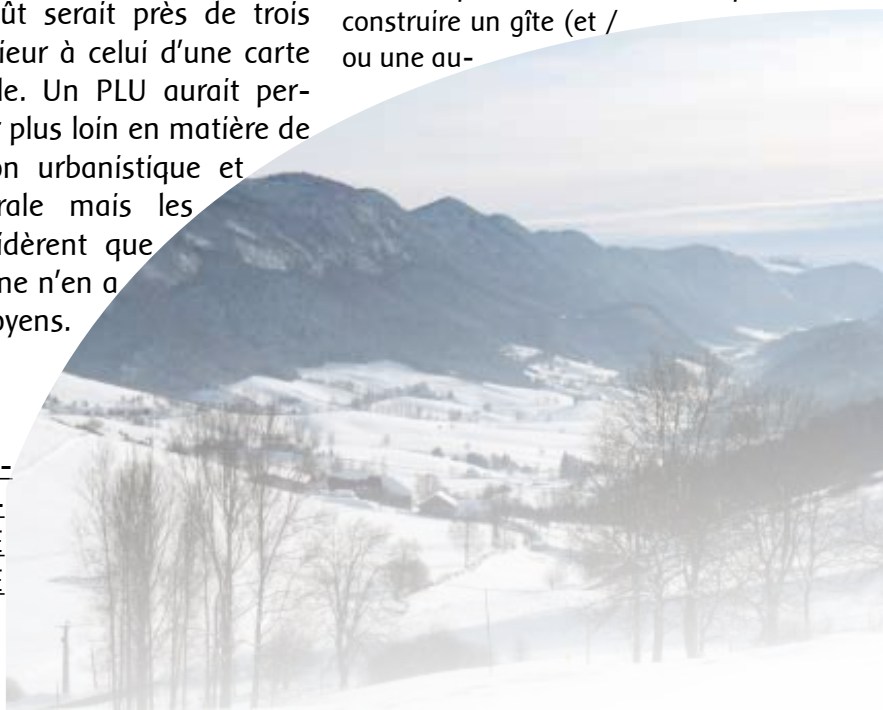

FOCUS

AUTORISATIONS D'URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE
DÉLIVRÉ

*Sarl Blanc : extension supplémentaire d'un entrepôt et pose de panneaux photovoltaïques en toiture

DÉCLARATION PRÉALABLE
DÉLIVRÉE

*Audemard Jean : isolation par l'extérieur, reprise de la toiture et des fenêtres

EN COURS

*Audemard Jean : division parcellaire aux Orcets

CERTIFICAT D'URBANISME
EN COURS

* Jean-Noël Drogue : réhabilitation d'une grange aux Combettes

ERRATUM

Nous indiquions dans le précédent numéro de Lou Becan que Jean-Noël Drogue avait obtenu un certificat d'urbanisme pour la réhabilitation d'une grange aux Combettes.
Il n'en est rien : l'avis n'a toujours pas été rendu et les services de la DDT poursuivent l'instruction de la demande.

berge) en partie en fuste. Un compromis est en cours entre l'acheteur et le vendeur. Par contre, Clément Eymard ne pourra pas lancer rapidement sa construction (projet à moyen terme). Il demande des garanties sur le maintien de la parcelle en zone constructible.
Ce terrain est proche de tous les réseaux (eau, électricité) et de la voirie et se situe dans la continuité du hameau.
En cas de révision du document d'urbanisme, les élus décident donc de ne pas déclasser le terrain tout en rappelant que cette délibération n'engage que les conseillers actuels.

ÉCOLE

✓ CANTINE POUR LES MATERNELLES

Rappel : Depuis plusieurs années, une cantine existe à Saint-Martin. Les enfants de Saint-Julien pouvaient être accueillis par la crèche pour le repas de midi. Or, les Vercoquins n'accueillent plus les maternelles depuis la rentrée, du fait d'un fort taux de remplissage. Une dizaine de familles est demandeuse d'un service pour accueillir ces enfants entre 11h30 et 13h30. Plusieurs solutions ont été envisagées : livraison de repas chauds, transport au centre La Matrassière, transport à la cantine de Saint-Martin, salle hors sac...
Les élus, en accord avec ceux de Saint-Martin, ont finalement décidé d'opter pour la solution la plus souple et la moins onéreuse : la mise à disposition d'une salle-hors-sac. Le principe est le suivant : les enfants de l'école maternelle seront accueillis entre 11h30 et 13h30. Chaque enfant viendra avec le repas fourni par ses parents. Ces enfants seront accueillis à la salle de réunion (salle du 3e âge) par une personne recrutée pour l'occasion (les conditions de recrutements restent à définir : contrat aidé ou non, nombre d'heures...). Chaque enfant devra payer 3€ pour cet accueil. La mairie de Saint-Martin remboursera Saint-Julien au prorata du nombre d'enfants de Saint-Martin accueillis et en fonction du coût restant à charge de la commune. L'objectif est évidemment de tendre vers un équilibre financier pour ce service, comme cela est actuellement le cas pour le périscolaire.

✓ SIVOS

Rappel : depuis plusieurs années, les élus de Saint-Julien et de Saint-Martin réfléchissent à la mise en place d'un SIVOS, Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire. Ce syndicat permettrait de gérer directement toutes les affaires concernant les écoles de nos deux communes, réunies depuis 20 ans dans un Regroupement Pédagogique. Il serait composé d'élus de nos deux communes en même nombre.
Alors que la décision allait aboutir, la Préfecture a indiqué que, compte tenu du contexte de réforme des collectivités et de la volonté de réduire au maximum le nombre de syndicats, le dépôt d'un tel dossier pour créer un SIVOS ne semblait plus, pour l'heure, opportun. Il faudra attendre 1 ou 2 ans pour envisager de nouveau cette création.

VOIRIE-CHEMINS

Le nouveau carrefour de la Croix, entrée sud de Saint-Julien

✓ AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR SUD ENTRÉE DU VILLAGE

Rappel : afin de régler les problèmes de circulation liés au retournement de poids lourds et les problèmes de vitesse excessive, le carrefour de l'entrée sud du village doit être aménagé afin de couper la pointe. Ces travaux sont pris en charge par le conseil général de la Drôme.

Les travaux ont finalement eu lieu cet automne. Les finitions attendront le printemps. A cette occasion, la commune en profitera pour reprendre la Croix dont la stabilité n'est pas assurée et pour valoriser le carrefour.

Il est cependant assuré que l'ancien passage devant l'habitation André Callet-Ravat est et restera condamné et fermé à la circulation. Un talus de terre fermera la route. Les raisons de cette condamnation sont doubles : d'une part, pour le conseil général, il est impensable de multiplier les croisements sur une zone aussi limitée que celle-ci. D'autre part, cela permettra de limiter considérablement la vitesse en cassant évidemment l'effet ligne droite, pour le confort des riverains et la sécurité des piétons. Dans le même temps, le retournement des engins volumineux sera grandement facilité.

✓ CHEMIN DE PALLAS

Le 30 septembre, un bornage contradictoire de la parcelle de Madame et Monsieur Sablayrolles a eu lieu en présence de représentant des communes de Saint-Martin et de Saint-Julien.

Les élus se sont penchés sur le cas du chemin de Pallas, partant de la route départementale, séparant les propriétés Sablayrolles et Rivassoux et descendant ensuite vers Picot.

En 1996 a eu lieu la dernière révision générale de classement et déclassement de la voirie communale ; à cette occasion a été organisée une enquête publique. Or, le chemin rural de Pallas fut «oublié» : il ne figurait ni dans le tableau de classement de la voirie communale ni dans la liste des chemins à déclasser dans le cadre de l'enquête. Tout déclassement demande obligatoirement une enquête publique. Les élus avaient donc envisagé un déclassement mais la procédure administrative n'a pas été respectée.

Madame et Monsieur Sablayrolles ont fait savoir par courrier leur refus de voir ce chemin déclassé. Les élus décident donc d'abandonner l'idée d'un déclassement du chemin de Pallas.

✓ ENQUÊTE DE VOIRIE

Rappel : une enquête de voirie devrait prochainement être lancée pour procéder au classement et déclassement de chemins ruraux et voies communales

Les élus ont demandé aux services instructeurs de la DDT (ex DDE) de faire rapidement aboutir la procédure en cours depuis de longs mois. La modification des plans doit être réalisée par ces services. La commission «chemin» travaille donc régulièrement sur ce dossier; elle s'est notamment réunie le 13 décembre.

✓ DÉNEIGEMENT

Rappel : toutes les voies communales situées au nord de la commune, à partir de la route de Piache, sont déneigées par le service des routes du département. Les routes situées au sud sont déneigées par l'entreprise Blanc.

Le contrat de déneigement avec l'entreprise Blanc arrivant à échéance, un nouvel appel d'offres a été lancé. L'entreprise Blanc a été la seule à répondre. Après discussion avec les élus, le conseil a accordé le déneigement des voies communales à l'entreprise Blanc pour les quatre années à venir. Voici les conditions du contrat (prix HT).

Hiver 2010-2011

Forfait de 3 500€ + les heures de déneigement

* 65€ les jours ouvrables
* 83,5€ les autres jours.

Hiver 2011-2012

Forfait de 4 500€ + les heures de déneigement

* 66,8€ les jours ouvrables
* 86€ les autres jours.

Hiver 2012-2013

Forfait de 5 500€ + les heures de déneigement

* 68,8€ les jours ouvrables
* 88,6€ les autres jours.

Hiver 2013-2014

Forfait de 6 000€ + les heures de déneigement

* 70,8€ les jours ouvrables
* 91€ les autres jours.

Pour les autres routes communales, un autre appel d'offres a été lancé. Ayant été infructueux, le service des routes du département continuera à déneiger ces voies.

Pierre-Laurent Lattard, qui déneige actuellement gracieusement la voie communale desservant le hameau des Clots a demandé s'il était possible qu'un engin réalise ce travail. Or, les chasse-neige ne peuvent emprunter la voie trop étroite. Pierre-Laurent Lattard accepte donc de poursuivre le déneigement de cette portion de route.

Rappelons que les frais de déneigement sont subventionnés à 70% par le département.

Bâtiments communaux

✓ SALLE DE REUNION

Rappel : la commune a engagé d'importants travaux de rénovation dans la salle de réunion, où se réunissent de nombreuses associations.

Les travaux se sont bien déroulés. La salle a été rendue au public dès le 5 janvier, après que Jean-Noël Drogue ait réalisé les dernières finitions. Un emplacement pour un WC enfant a été prévu. Ce dernier sera installé en cas de besoin.

L'inauguration des travaux est prévue concomitamment avec les voeux de la municipalité, le samedi 29 janvier.

✓ ATELIER A LA CAVE

Le renfort apporté par Julien Ruther a permis la réalisation de nombreux petits travaux, notamment la création d'un atelier de travail dans la cave. L'actuel atelier, situé à côté du préau n'est pas d'un accès facile pour Jean-Noël qui doit traverser la crèche ou l'école pour s'y rendre.

✓ FAÇADE DE LA MAIRIE

La salle de réunion après rénovation

La façade de la mairie vieillit et se dégrade. La mosaïque du fronton est endommagée par des écoulements. Les élus ont décidé de commencer à contacter des entreprises pour connaître le coût de cette restauration.

✓ ABRI DE L'ETRAIT

A l'entrée sud du village, la stabilité de l'étrait à vache installé sous un abri (ancien support publicitaire du commerce de l'Eolienne) pose problème et devrait être revue par les élus aux beaux jours.

Projets a venir

✓ INVESTISSEMENT 2011

Le dossier concernant la réhabilitation du clocher de l'église étant le plus avancé, les élus ont décidé de retenir ce dossier comme projet d'investissement pour 2011. Ce clocher est un élément central du patrimoine communal et a grandement besoin de rénovation et de stabilisation.

L'association des «Amis de Saint-Blaise» a financé la préétude réalisée par un architecte, Monsieur Bacquet.

Le coût total de cette restauration est d'environ 51 500€ HT.

Plusieurs pistes de finan-

cement sont envisagées : Conseil Général de la Drôme (dans le cadre de l'enveloppe de dotation cantonale), la réserve parlementaire, la Communauté des Communes pour l'aspect façade, l'évêché pour le portage de la TVA, l'association des amis de Saint-Blaise, la fondation du Patrimoine... Toutes ces hypothèses devraient se préciser dans les semaines à venir.
Par contre, nous ne pourrons bénéficier ni de crédits de l'État ni de crédits européens.

✓ AUTRES PROJETS
Parallèlement, les élus continuent à travailler sur d'autres projets :
- la traversée du village et l'extension du cimetière pour lesquels un accompagnement du CAUE pourrait être demandé
- la réhabilitation de la salle des fêtes qui s'accompagnera du travail d'un architecte
- l'acquisition de la Grange Marcon et de terrains attenant dont l'aboutissement ne dépend pas des élus mais des héritiers.

Cimetière

✓ NOUVELLE CROIX
Depuis plusieurs mois, le socle de l'ancienne croix du cimetière était vide. La stalagmite servant de support avait du être retirée, sa stabilité n'étant plus assurée.
L'association des Amis de Saint-Blaise a procédé au remplacement de ce support en conservant le socle. L'installation a eu lieu en novembre, en présence de plusieurs bénévoles. Le travail de ferronnerie a été réalisé par un ferronnier d'art de Rencurel et financé intégralement par l'association.

Crèche

✓ TRAVAUX DEMANDÉS
Les responsables de la crèche ont transmis aux élus une présentation de la peinture sur bois qu'ils aimeraient installer en façade, afin de bien matérialiser l'existence d'une crèche. Les élus donnent leur accord assorti de quelques conditions concernant les teintes.

✓ AMÉNAGEMENT DU GRENIER
Concernant le projet d'aménagement des combles, les élus demandent à ce que le bureau fasse rapidement des propositions afin de pouvoir solliciter des subventions régionales au titre du CDRA. Le financement de telles opérations par la région devrait s'arrêter cette année.

Forêts

✓ COUPE DE BOIS
Cette année, une coupe de bois était en vente dans les forêts communales d'Herbouilly. Dans un contexte d'embellie du cours du bois, cette coupe s'est vendue environ 43 000€ à la scierie Michellard.

✓ PROJET DE DESSERTE
Un projet de desserte forestière a été présenté aux élus par la COFORET. Il s'agit d'une piste qui desservirait tout le versant est du massif forestier (situé au pied des falaises) entre le hameau du Château et celui de Picot. Aucune forêt communale n'est concernée. Les élus considèrent qu'il conviendrait de solliciter les propriétaires concernés pour connaître leur avis avant d'aller plus avant dans les projections (et sur une éventuelle demande de portage de la maîtrise d'ouvrage par la commune). Cela constituerait une opération totalement blanche pour la commune et permettrait de solliciter jusqu'à 80% de subventions publiques sur un projet d'environ 100 000€).

✓ BORNAGE FORÊT COMMUNALE
Le nouveau propriétaire de la parcelle de forêt située au pied de la falaise de la Vierge du Vercors et donc riverain des parcelles de forêts appartenant à la commune de Saint-Julien conteste les limites de la forêt communale et remet donc en cause l'aire de décollage du pas de Saint- Martin et le chemin de la Pia qui relie le Pas de Saint- Mar-

RAPPEL

VOEUX 2011

La municipalité présentera ses voeux aux habitants le samedi 29 janvier 2011 à 18h à la salle de réunion rénovée.

tin à Herbouilly. L'ancien propriétaire n'avait pas fait de remarque au moment de la mise en place de l'aire de décollage. L'affaire est en cours avec l'appui de la Sous-Préfecture.
La commune a été saisie d'une demande de bornage amiable par les propriétaires, les époux Gervasoni de Saint-Martin pour cette forêt communale d'Herbouilly. En accord avec la mairie de Saint-Martin, également concernée, les élus ont accepté ce bornage, à la condition que les demandeurs supportent les frais de cette procédure.

Sport

✓ CONVENTION AVEC LE CAF
Le Club Alpin Français (CAF) Vercors Sud a signé avec la commune de Saint-Julien une convention pour l'utilisation des voies d'escalade au pied de la Vierge du Vercors situées sur la commune de Saint-Martin-en-Vercors (à l'aplomb de la parcelle de bois appartenant à la commune de Saint-Julien sur Herbouilly). La signature de la convention dégage la responsabilité de la commune en cas d'accident, le CAF Vercors Sud s'occupant de la gestion et de l'entretien des lieux.

✓ TARIFS HERBOUILLY
Le conseil municipal a adopté les nouveaux tarifs proposés par le Conseil Général, pour les frais de secours du domaine d'Herbouilly, pour la saison 2010-2011.

Culture

✓ CONVENTION AVEC LA CCV
La Communauté de Communes finance l'organisation de spectacles de la Comédie de Valence sur le canton depuis plusieurs années. Elle propose une convention dont l'objet est de fixer les engagements des différentes parties : communes et CCV dans l'organisation du spectacle. La Commune s'engage à aider l'équipe technique de la Comédie de Valence à monter et à démonter le décor, à installer la salle (chaises et chauffage) et à fournir une collation à l'issue de la représentation. Le prochain spectacle de la Comédie de Valence à Saint-Julien-en-Vercors aura lieu le 12 avril 2011 à 20h.

Lotissement

Rappel : le lotissement les forilles est un lotissement communal. Les travaux de viabilisation ont été réalisés en 2009. deux lots sur six ont déjà été vendus.

✓ LOT n°4
Camille et Alexandre Michel ont signé l'acte d'acquisition du lot 4 pour lequel un compromis avait été enregistré par Maître Diéval. Ils ont obtenu leur permis ainsi que l'autorisation de déplacer le tronçon de canalisation des eaux usées qui traverse leur lot 4, optimisant ainsi la partie constructible de leur parcelle. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Blanc et des plans de recollement ont été modifiés gracieusement par le géomètre Bonin.

C.C.A.S.

(Centre Communal d'Action Sociale)

✓ CADEAU DE NOËL
La distribution des colis de Noël par les élus, le week-end avant Noël, a permis de rencontrer les aînés de notre commune.

✓ AIDE D'URGENCE

Lors du dernier conseil du CCAS, suite à une demande d'aide de l'assistante sociale - cet été - pour une famille dans le besoin, ses membres ont décidé de mettre en place une aide d'urgence. Les élus ont donc voté une augmentation de la subvention du CCAS de 200€ pour aider les personnes dans le besoin (délivrance de bons d'achats).
Cette somme sera reportée sur le budget suivant en cas de non utilisation partielle.

✓ PARTICIPATION AUX OBSÈQUES

Suite à une demande d'aide, les élus ont décidé d'attribuer 400€ pour les obsèque d'Emmanuel Emmonot à ses proches.

Communication

✓ SITE INTERNET

Rappel : le site Internet de la commune est opérationnel www.stjulienenvercors.fr
La commission internet se réunit tous les mois pour faire évoluer le site.
Il existe un projet d'annuaire sur le site internet en commun avec les communes de la Chapelle et de Saint-Agnan qui ont par ailleurs obtenu l'accord des élus pour utiliser la même charte graphique. Les artisans, hébergeurs et autres professionnels de la commune apparaîtront en premier. Chaque commune aura un code couleur spécifique.

Personnel communal

✓ AGENT TECHNIQUE

Rappel : pour faire face a l'importante charge de travail que represente l'entretien des bâtiments communaux, et compte tenu du coût que représentent les travaux réalisés par des entreprises qui ne peuvent être exécutés par l'agent technique, faute de temps, il avait été convenu de recruter un agent technique pour 6 mois dans le cadre d'un contrat aidé. Julien Ruther était en poste jusqu'en décembre.
Les élus souhaitaient prolonger le contrat de Julien Ruther, à la condition du maintien des aides actuelles (CAE aidé à 90%). Julien Ruther ayant d'autres projets n'a pas accepté ce prolongement.
Les élus veulent attendre de connaître les nouvelles conditions de contrat avant d'envisager éventuellement le renfort d'un nouvel employé en CAE aux beaux jours.

✓ MODIFICATION DE POSTE

Delphine Grève a réussi le concours d'adjoint administratif 1ère classe: elle est inscrite sur liste d'aptitude avec effet au 15 octobre 2010.
Le conseil municipal décide de l'intégrer dans son nouveau cadre d'emploi, de créer un poste d'adjoint administratif 1ère classe et de supprimer le poste d'adjoint administratif 2ème classe, avec rétroactivité au 15 octobre 2010.

FOCUS — SEMINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le samedi 4 décembre 2010 a été organisé durant toute la journée en mairie le deuxième séminaire du conseil municipal. Après un tour de table au cours duquel chaque élu a pu faire part de son sentiment personnel par rapport à son investissement au sein du conseil, la matinée a été consacrée au devenir de la carte communale. Les élus ont travaillé en groupe puis restitué leur travail à l'ensemble des présents
A midi, les élus ont partagé un repas «tiré du sac». L'après-midi fut consacrée à la question du développement du centre du village dans les années à venir.
Ces séminaires sont très appréciés des élus et des secrétaires qui trouvent là l'occasion de travailler autrement et en profondeur sur certains dossiers communaux.

DIVERS

✓ RAMASSAGE SCOLAIRE

RAPPEL : LE RAMASSAGE SCOLAIRE POUR LES ENFANTS DU COLLÈGE S'ARRÊTE AU VILLAGE DEPUIS QUELQUES ANNÉES.

Les élus ont demandé au Conseil Général que le ramassage scolaire puisse être étendu jusqu'au hameau des Janis. Plusieurs enfants et familles sont concernés. L'année dernière, une précédente demande d'extension jusqu'aux Clots avait été refusée par les services du Conseil Général, pour motifs économiques. Cette demande a de nouveau été rejetée.

✓ VOGUE SAINT-BLAISE

RAPPEL : LA VOGUE DE LA SAINT-BLAISE, ORGANISÉE DÉBUT FÉVRIER A LONGTEMPS CONSTITUÉ UNE IMPORTANTE FÊTE DE VILLAGE. ELLE A DISPARU DEPUIS QUELQUES ANNÉES.

Les élus ont organisé plusieurs réunions en vue de relancer la vogue de la Saint-Blaise (voir encart page 17).

✓ TAXE D'HABITATION

Le mécanisme de transfert de la part départementale de la taxe d'habitation à la commune / communauté des communes risquait d'avoir des conséquences néfastes pour les contribuables. Après avoir longuement réfléchi avec les autres élus et le percepteur, à une façon d'atténuer ces effets, les élus ont accueilli avec soulagement la décision du gouvernement de mettre en place un dispositif de neutralisation.

✓ DÉCORATIONS DE NOËL

La commune a décidé de consacrer une enveloppe de 500€ pour l'acquisition de guirlandes de Noël. Un effort a été fait pour acheter des décorations économes en énergie. Les élus saluent le travail réalisé par le Comité des Fêtes pour décorer, chaque hiver, le village et se réjouissent de l'accord trouvé avec les personnes ayant dégradé les décorations l'hiver dernier pour un dédommagement financier.

✓ UCAV : PARTENARIAT

L'UCAV, Union des Commerçants et Artisans du Vercors a obtenu un partenariat financier des communes, à hauteur de 200 €, en vue de l'édition d'un carnet annuaire de ses adhérents ; les communes participantes figurent en qualité de sponsor. Le conseil municipal a accordé ce partenariat exceptionnel en demandant à l'UCAV d'accompagner les élus dans le projet de mise en place d'un marché nocturne l'été prochain.

✓ DÉCHARGE SAUVAGE

La mairie a reçu un courriel d'une personne déplorant la présence d'une décharge sauvage au-dessus de La Balme-de-Rencurel, sur notre commune, s'inquiétant des risques pour l'environnement (présence de vieux frigos, congélateurs...). Il s'agit en fait de l'ancienne décharge de Saint-Julien. Les services de la Sous-Préfecture seront contactés pour connaître la procédure afin de nettoyer le site (recours à un chantier de jeunes ?).

✓ SIVU Auberge de Roybon

Le nouveau bail est en cours de négociation avec les actuels locataires. Il prévoit une nouvelle répartition de charges d'entretien entre le preneur et le bailleur. D'autre part, le SIVU doit faire face à des travaux importants de mise aux normes du système d'assainissement de l'auberge.

✓ PHOTOCOPIEUR

La commune est en négociation avec différents fournisseurs pour changer son photocopieur. L'actuel a été acheté en mai 2006. Les élus envisagent un système de location.

DOSSIER

L'ANCIENNE POSTE

Le bâtiment de l'ancienne Poste, situé en plein coeur du village, n'est aujourd'hui plus utilisé. Des travaux ont commencé afin de créer et réhabiliter des logements. Retour sur ce dossier.

Un bâtiment communal ancien

L'ensemble des bâtiments situés à gauche de la rue qui monte à la salle des fêtes, de l'ancienne poste en bas au local incendie en haut, est propriété de la commune.
La partie basse (ancienne Poste) est actuellement vacante ; la partie supérieure, appelée «le Presbytère» comporte 3 logements actuellement loués.
Le bâtiment de l'ancienne Poste, bâtiment communal depuis longtemps, abritait autrefois la cure paroissiale. A cette époque, un jardin se trouvait devant le bâtiment, entre celui-ci et la route principale. Au 19e siècle, la commune fit l'acquisition de la partie supérieure pour y installer l'école et un local pour la mairie. Cette partie fut par la suite transformée en logement (actuellement 2 appartements et 1 studio).
S'agissant de la partie basse, c'est au début du 20e siècle que ce bâtiment accueillit un bureau de Poste, à la demande de la municipalité de l'époque. En 2006, une centaine d'années après sa création, le bureau de Poste fut fermé et remplacé par une agence postale installée actuellement à la mairie.

Ci-dessous, à gauche de l'église, le bureau de Poste (année 1920)

L'ancienne cure, l'ancienne Poste

Pendant les nombreuses années de fonctionnement, le bâtiment de la Poste se composait de deux parties : un bureau de Poste avec une entrée donnant sur la rue principale ; un appartement en duplex, l'appartement du receveur, relié au bureau et disposant d'une entrée sur la rue montant à la salle des fêtes.
Cependant, depuis une vingtaine d'années, l'absence de receveur domicilié sur la commune, rendit ce logement quasiment inoccupé.

L'ancien bureau de Poste en chantier avec le guichet...

Ce n'est qu'au début des années 2000 que la commune put le récupérer pour le louer à des personnes extérieures, suite à l'avis favorable de la Direction Départementale de la Poste en juillet 2001. Des travaux d'entretien furent réalisés pour parer au plus urgent (pour un montant de 22 578€ en 2002 - menuiseries, électricité...). Le logement fut loué jusqu'en 2007. La crèche s'y installa ensuite quelque temps durant les travaux de la halte-garderie. Depuis 2008, la totalité du bâtiment est libre et inoccupée.

Réflexions autour de la réhabilitation

✓ LOCAUX D'ACTIVITÉS OU LOGEMENTS?

Les élus de la précédente équipe municipale avaient commencé à réfléchir sur la réhabilitation de l'ancienne Poste. Une piste était alors envisagée : la transformation de ces locaux en locaux d'activité (accueil d'entreprise…). Ils avaient confié une mission d'accompagnement au CAUE de la Drôme. Le nouveau conseil municipal a repris le dossier et a finalement choisi de créer (ou réhabiliter) des logements dans ce bâtiment. Plusieurs éléments ont été pris en considération.

*La compétence développement économique est, dans le principe, dévolue à la Communauté des Communes et la réalisation d'un tel projet aurait, à l'époque, idéalement dû être portée par la CCV. Or, les élus ne souhaitaient pas se dessaisir de ce bâtiment. La réalisation de logements reste par contre une compétence communale.

*Par ailleurs, la location de logements semblait plus facile que la location de locaux d'activité pour lesquels il aurait fallu déjà pouvoir pressentir des entreprises tout en réalisant des locaux standards. Ces travaux devraient permettre d'améliorer le parc locatif local en proposant des loyers modérés.

*Les locaux d'activité auraient nécessité des travaux plus conséquents, notamment pour rendre indépendants les deux niveaux. Se seraient surtout posées des contraintes d'accessibilité beaucoup plus fortes, notamment en terme d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

*Il semblait aussi plus logique de raisonner en terme d'ensemble : pour ce bâtiment et son prolongement est («le Presbytère») , des logements ; des locaux d'activité dans la grange Marcon, en cas d'acquisition par la commune.

✓ LA DISTRIBUTION INTERNE

Une fois la décision prise de réaliser des logements, la commune a confié une mission d'accompagnement au CALD (montage financier, recherche de subventions, constitution des dossiers, assistance à maîtrise d'ouvrage…).
Un architecte a été recruté suite à Appel d'Offres : Laurent Trollat. Celui-ci nous a aidé à élaborer les plans.
Un principal point fut soumis à discussion : la distribution des logements. Les élus avaient idéalement envisagé de rendre totalement indépendants les deux niveaux mais se posait un problème central : celui de l'accès.
Dans les locaux actuels, construire un escalier indépendant était compliqué (modification des WC publics, construction d'un escalier à l'extérieur, au nord, avec la nécessité de supprimer les lavoirs et surtout d'acquérir du foncier à la succession Marcon, ce qui est en l'état actuel des choses impossible). Surtout, toutes ces solutions augmentaient sensiblement le coût total des travaux. La décision fut prise de conserver la distribution des locaux : créer un studio dans l'ancien bureau de Poste ; réhabiliter l'appartement existant en duplex.

Les travaux

✓ L'ORGANISATION DES LOGEMENTS

La conservation de la distribution actuelle permet de ne toucher que marginalement à la structure : aucune ouverture supplémentaire, pas de création de nouvel accès…

Pour le studio, comme le montrent les plans, l'espace cuisine se situera au sud. Au nord, seront aménagés les sanitaires et la salle de bain. Afin d'optimiser la place dans cet espace réduit, une mezzanine sera créée au dessus des WC publics. Cet espace, actuellement inutilisé, pourra servir de couchage ou tout simplement de rangement, sachant qu'il ne sera pas possible de tenir droit et que le sol de la mezzanine sera à un mètre. L'espace restant entre la mezzanine et la partie séjour constitue un espace potentiellement aménageable en chambre, à charge pour le locataire de créer une séparation amovible.

L'appartement en duplex se composait de 4 pièces et d'une salle de bain à l'étage, et d'une cuisine au rez-de-chaussée. Cette configuration peu opérationnelle a été revue : la cuisine sera déplacée à l'étage ; l'espace cuisine-séjour se situera dans les deux pièces donnant sur la rue principale. Une large ouverture dans le mur permettra de réunir ces deux pièces.
La salle de bain et le WC très vieillissants seront également totalement refaits. Le reste de l'appartement sera rafraîchi et des efforts seront apportés à l'isolation. Le sol sera également repris.

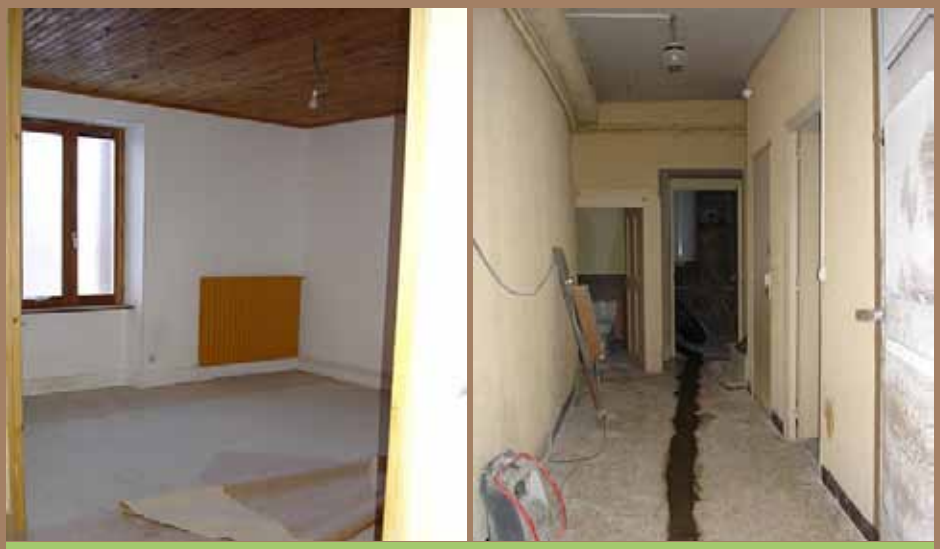

L'actuel appartement en duplex (pièce à l'étage et couloir d'accès)

Pour le chauffage, l'appartement continuera à être alimenté par une chaudière au fioul. Pour le studio, un système de chauffage électrique est prévu.
S'agissant de l'extérieur, la toiture sera suivie au besoin. La façade sera quant à elle reprise ponctuellement et donc embellie avec le retrait des «vestiges» de l'ancienne vocation du bâtiment.

187 542,11€ de coût de réhabilitation

✓ COÛT DES TRAVAUX

Le montant total de travaux s'élève à 187 542,11 € ventilés comme suit:

1)HONORAIRES : 24 202 € dont :
*Architecte : 19 126,43 €
*Contrôle technique : 3 253,12 €
*Contrôle SPS : 1 602,64 €
*Diagnostic Plomb : 220,00 €

2)FRAIS DE PUBLICATION : 915 €

3)TRAVAUX : 162 425 € dont :
(entre parenthèses figure le nom de l'entreprise retenue suite à l'appel d'offres)

*Démolition Gros Œuvre :
22 080,41 € (Mabatis)

*Façades :
15 324,63 € (Erdik Façades)

*Plancher-Couverture-Zinguerie
13 814,99 € (Charpentiers du Grésivaudan)

*Menuiserie-Fermeture-serrurerie
18 429,42 € (Proponnet)

*Doublages-Cloisons-Peintures
33 543,90 € (Thomasset)

*Sols souples-Carrelage-Faïence
19 490,63 € (Thomasset)

*Électricité-Chauffage
11 692,06 € (Lucien Odeyer)

*Plomberie-Sanitaire-Chauffage
28 049,29 € (Torès)

✓ FINANCEMENT DES TRAVAUX

Les 187 542 € de travaux seront financés ainsi :

1) Nous avons obtenu 23% de subventions, soit 42 402€ répartis comme suit :
*Subvention Conseil Général
23 850,00 €
*Subvention Conseil Régional
18 022,00 €
*Subvention Etat
530,00 €

2) Nous avons aussi obtenu un prêt à taux avantageux de la Caisse des Dépôts et des Consignations pour un montant de 88 188,00 €

(Taux de 2,35%)

3) Le reste doit être financé en apport direct par la commune soit 56 952,11 €.

Le montant des annuités d'emprunts sera couvert par les loyers encaissés. L'opération devrait être blanche pour le budget de la commune en terme d'endettement. Dans la mesure où cette opération a été subventionnée, la commune aura l'obligation de fixer des loyers modérés, inclus dans des fourchettes nationales.

Les travaux ont commencé en cette fin d'année et devraient s'achever à la fin du 1er semestre 2011.

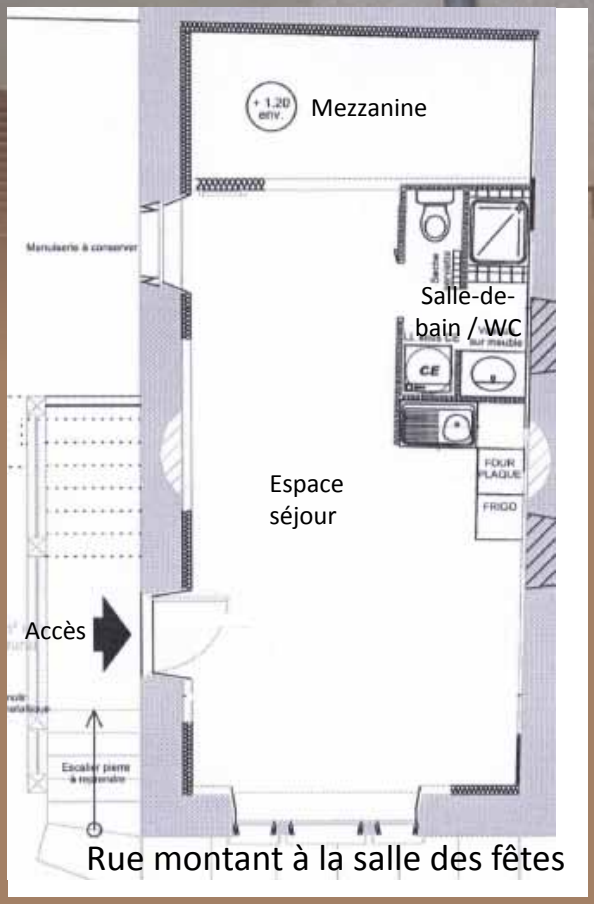

Ci-contre : Plan du studio

Ci-contre : Plans de l'appartement en duplex.

A gauche : rez-de-chaussée

A droite : 1er étage

CA S'EST PASSE ICI...

Petite rétrospective photos sur quelques événements de cet automne à Saint-Julien.

Concours de coinche de Saint-Blaise

Les vainqueurs

Matinée boudin du Comité des Fêtes

Repas des aînés ruraux au Café Brochier

Cérémonie du 11 novembre

QUELQU'UN SUR LA FIBRE ?

Jusqu'à présent, tous les opérateurs de téléphonie utilisaient le relais de télécommunication de Saint Julien pour proposer le téléphone et l' Internet sur Saint Martin et Saint Julien. Ils louaient les services de France-Telecom. Depuis l'installation de la fibre optique par A.D.N sur le canton et le raccordement de celle-ci au central téléphonique de Saint Julien, les opérateurs peuvent proposer un dégroupage total aux particuliers, des offres « Triple Play », c'est-à-dire Internet, Téléphone et Télévision par la ligne téléphonique.

Depuis mi-octobre, SFR est le premier opérateur à exploiter la fibre et à proposer les « offres Triple Play »

Pour profiter de ces dernières, il faut que la distance entre l'abonné et le central téléphonique soit inférieure à 4km (longueur théorique) C'est le cas des hameaux au nord du village, du bourg, et d' une partie des hameaux au sud.

Cette épine dorsale qui traverse le canton n'est qu'une étape, car après avoir alimenté les centraux téléphoniques, elle pourra aussi alimenter les sous répartiteurs téléphoniques , et ainsi réduire la distance qui sépare la fibre et l'abonné, et pourquoi pas à terme remplacer complètement le fil de cuivre de notre téléphone !

A.D.N: « Ardèche Drôme Numérique associe les Départements de l'Ardèche et de la Drôme, la Région Rhône-Alpes et l'Union européenne dans un projet commun : l'aménagement numérique du territoire pour la mise en place d'un réseau haut et très haut débit de communications électroniques en Ardèche et Drôme. »

ADTIM : Est la société qui exploite la fibre optique et qui commercialise celle-ci aux opérateurs.

Dégroupage total : la ligne téléphonique qui relie le central et l'abonné ne dépend plus de l'opérateur historique.

Liens Internet :
www.ardechedromenumerique.fr
www.sfr.fr
Pour vérifier l'éligibilité aux offres:
www.ariase.com
www.degrouptest.com
www.dslvalley.com
N° téléphone : 0810 26 07 26

- Gilles Chazot -

SYNDICAT MIXTE adn ardèche drôme numé

ADTIM

VOGUE DE SAINT-BLAISE D'HIER...

La vogue de la Saint-Blaise est une des plus anciennes fêtes de village de notre commune. Retour sur cette vogue qui a rythmé la vie des habitants durant des décennies. - Françoise Chatelan -

Tout d'abord, un peu de vocabulaire. « vogue » : terme employé dès le XVIII° siècle désignant la foire, la fête patronale, utilisé uniquement dans le Sud-est de la France. Celle de St Julien existait sans doute à la fin du XIX° siècle. Pourquoi Saint Blaise, moine arménien, plutôt que Saint Julien, soldat Romain ? Blaise (IV siècle), médecin très apprécié dans les campagnes car proche des réalités du monde rural, soignait les hommes (maux de gorge) et les animaux. On l'implorait pour obtenir de bonnes récoltes ou pour les sauver de la sècheresse ou des inondations. Dicton : « si le jour de la Saint Blaise est serein, bon temps pour le grain ! » Saint Blaise est aussi le Patron des cardeurs, des tisserands, des drapiers ; or, de tels ateliers existaient à St Julien. A l'église, à gauche en entrant, un autel lui est dédié, autel ayant servi de fonts baptismaux jusqu'aux années 1960. Il témoigne de la grande dévotion portée à ce saint. L'église étant souvent éloignée et l'hiver rude, on implorait Saint Blaise à l'intérieur même de sa maison. Est-ce pour ces raisons que Saint Julien fut détrôné au profit de Saint Blaise, plus populaire ? La vogue, fixée le dimanche après le 3 février, était l'occasion d'une fête de famille. Plusieurs jours à l'avance, les femmes confectionnaient des ravioles, des bugnes, et accueillaient leur parenté. On n'hésitait pas ce jour-là, à parcourir à pied des kilomètres, même dans la neige, à partir de Rencurel, Villard, Corrençon, Valchevrière, Herbouilly etc. pour rejoindre les siens. Mais « la Saint Blaise » était aussi la fête de tout le village et celle des conscrits de l'année. Bien sûr, ceux-ci avaient leurs rites propres (achat de cocardes, bouquets offerts aux conscrites au cours de banquets etc.), mais le groupe organisait la soirée , essentiellement un bal « musette » animé soit par des gens du pays (ex. Albert Achard à l'accordéon) soit plus tard par un orchestre (ex. Les Santini). Le bal se déroulait dans une des salles de classe, puis à la salle des fêtes actuelle. Ce soir-là, la « marquisette » , boisson locale et artisanale, accom-

Ces deux photos ne concernent pas directement la vogue de la Saint-Blaise. Méconnues, elles sont issues d'un fonds privé. On voit, sur des clichés de mauvaise qualité, les conscrits 1913, quelques mois avant le début de la Première Guerre mondiale qui allait malheureusement enrôler la plupart d'entre eux!

pagnait la danse ! Dans les restaurants Bonnard (actuellement maison Repellin) et Borel (derrière la pizzeria), les ravioles « maison » étaient servies en plat unique. Au café Brochier, la clairette douce, conservée dans un tonneau non bouché pour permettre à la fermentation de continuer, coulait à flots une partie de la nuit, mais aussi le lendemain, jour où seuls les hommes se retrouvaient au café. Peu à peu, le désir des conscrits de faire la fête s'émoussa, entraînant ainsi la fin de la vogue vers 1960. Quelques années plus tard, des essais de reprise (bal avec électrophone) ne parvinrent pas à rétablir cette manifestation. Que de souvenirs se logent dans l'esprit de ceux qui vécurent la vogue de Saint-Blaise ; et il faut souvent peu de choses pour que telle ou telle anecdote nous soit racontée avec plaisir et même passion !

La prochaine vogue de Saint-Blaise... ...peut-être en 2012!

A l'initiative des élus, toutes les associations communales ont été conviées à des réunions en vue de relancer une animation de village à l'occasion de la Saint Blaise, le premier week-end de février.
De nombreuses personnes représentant les associations ont ainsi participé à ces réunions de travail.
Cependant, compte-tenu des délais plutôt courts et de la nécessité de bien construire un programme, la première édition de cette fête de village ne pourra être envisagée en 2012.
Le Comité des Fêtes peine, par ailleurs, à mobiliser des bénévoles pour ses différentes animations et les élus rappellent l'importance de s'engager pour faire vivre ce tissu associatif si important pour la vie de notre village.

A VOS AGENDAS! JANVIER-AVRIL

Date	Lieu	Manifestation
Lundi 17 janvier à 20h	Mairie	Conseil municipal
Vendredi 28 janvier à 20h30	Salle de réunion	Assemblée générale du Comité des Fêtes
Samedi 29 janvier à 18h	Salle de réunion	Présentation des voeux de la municipalité aux habitants de Saint-Julien
Lundi 21 février à 20h	Mairie	Conseil municipal
Samedi 26 février à 14h	Salle des fêtes	Concours de coinche du Club des Jonquilles
Lundi 7 mars à 20h	Mairie	Conseil municipal
Lundi 4 avril à 20h	Mairie	Conseil municipal
Mardi 12 avril à 20h	Salle des fêtes	Spectacle de la Comédie de Valence

LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

Comme dans chaque numéro, *Lou Becan* ouvre ses colonnes à toutes nos associations communales. Nous publions avec retard le texte communiqué par l'Amicale Sportive et oublié lors du précédent numéro.

Les Amis de Saint-Blaise

Président : Alain Chatelan

Où en est-on du clocher ?

La mairie en est au stade des demandes de subventions, et ce sera certainement long encore. En attendant, toutes les sommes récoltées sont les bienvenues.

« Il faut sauver le clocher »

C'était l'invitation au concours de coinche qui a eu lieu le samedi après-midi 27 NOVEMBRE .

On n'a pas refusé du monde, loin de là ! Mais les 14 équipes participantes n'ont pas regretté leur après-midi : elles sont toutes reparties avec de beaux lots.

Et là il nous faut citer et remercier les donateurs qui sont souvent sollicités : Les Ravioles de Saint-Jean ; les Ravioles du Dauphin ; les Ravioles de la Mère Maury ; la boucherie Ferrand ; le nougatier Chabert et Guillot ; l'épicerie Roche ; le restaurant Brochier et le restaurant La Vieille Forge à Villard ; le Crédit Agricole ; les Délices du Dauphiné.

Ce concours n'aurait pas pu avoir lieu sans la participation de beaucoup de « locaux » : organisation du concours, préparation et rangement de la salle, confection des gâteaux, tenue du bar, recherche des lots. Bien sûr, ce sont les mêmes souvent qui aident et qui donnent dans chaque association : le village est petit !...Mais cela ne nous dispense pas de nous remercier mutuellement et de nous encourager, car nous avons tout de même pu ajouter 600€ de participation à la restauration du clocher entreprise par la mairie.

Depuis la Toussaint, le cimetière a retrouvé sa croix d'origine, plantée sur le socle de pierre et maintenue par un support forgé par Mr Barier de Rencurel. La mise en place a été longue et délicate, mais le résultat est là : l'ensemble est magnifique au bout de l'allée principale.

L'Amicale Sportive - section Boules

Président : Jean-Louis Gontier

Un Week-end de boules réussi.

Le samedi 14 et le dimanche 15 août ont eu lieu les concours de pétanques et de boule Lyonnaise à Saint Julien en Vercors.

Sous un ciel menaçant, le concours de pétanque s'est déroulé dans un très bon esprit. Cette année, 15 triplettes ont été enregistrées soit un record de participants s'élevant à 45 personnes. C'est donc toute l'après midi que se sont jouées les parties.

L'Amicale des boules s'était organisée pour que les participants puissent, entre les parties, boire un verre et manger merguez et saucisses cuites au barbecue. Les parties ont été agréables et engagées. Le ciel a tenu bon jusqu'à la finale en fin d'après midi. Un bon début de week-end bouliste.

Le deuxième jour a laissé place à la boule Lyonnaise. Sous un soleil généreux en matinée, le concours a débuté avec quelques parties très animées. Il est à noter qu'une partie s'est terminée par une Fanny. L'équipe malheureuse a dû, selon le protocole, faire le vœu de Fanny.

Une fois les parties du matin terminées, les compétiteurs s'étant inscrits pour le repas du midi (repas proposé par l'amicale et surtout préparé par les épouses des sociétaires) pouvaient se remémorer les parties dans la salle de réunion.

Ce fut un vif succès, que ce soit le repas ou l'ambiance très joviale; tout le monde était unanime pour remercier son président, les bénévoles et tous ceux qui ont participé à ce repas de midi.

Vers 14h, les parties reprirent avec autant de détermination que le matin. La pluie est venue perturber quelques parties sans jamais les interrompre et cela jusqu'en fin d'après midi où après les trois parties effectuées, le président de l'AMICALE annonçait les grands gagnants : Jean Noël Drogue, André Callet-Ravat, Jean-Michel Veyret et André Volle.

Après la remise des lots aux participants, tout le monde s'accordait à vouloir revenir l'année prochaine pour ce week-end de boules devenu incontournable dans la vie locale de Saint-Julien.

Les organisateurs remercient toutes celles et ceux qui ont participé à cet événement.

- Pierre Hustache -

La F.N.A.C.A. Vercors

Président : Gabriel Veyret

Le comité de la FNACA du Vercors regroupe les cinq communes du canton. A ce jour, notre section compte 64 adhérents. Quelques extérieurs, mais la plupart sont natifs du Vercors. La FNACA regroupe au niveau national une majorité d'anciens d'AFN. Quel est le but de la FNACA ? Soutenir une revendication auprès du gouvernement pour que le 19 mars soit reconnu comme anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie et non le 5 décembre comme nos Ministres l'ont décidé.

Le 15 octobre 2010 à 15 heures s'est tenue la réunion de notre comité à Saint Julien pour le renouvellement du bureau et l'élection d'un nouveau Président.

Pour rappel, le 1er janvier 2010 fur marqué par le décès brutal du Président Fernand Bernard.

Il avait assumé cette tâche pendant plus de 30 ans, ne l'oublions pas. Le vice président a pris le relais par intérim et, avec l'aide du bureau et de tous ses collègues, assume toutes les festivités en cours pour 2010.

A 15h30, la réunion commence avec 23 présents, 12 excusés et 29 absents. L'ordre du jour est le suivant : compte rendu moral et financier, élection du bureau et questions diverses. On procède à l'élection du nouveau bureau :

Président : G. Veyret - Vice Président : J-C Bonnier
Trésorier : J . Pesenti - Trésorier adjoint : R. Revol
Secrétaire : J-L Gontier - Secrétaire adjoint : J-P Blanier - Responsable journal : P. Jousselme - Suppléant : J-C Bonnier - Responsable veuves : G. Callet - Porte Drapeau : A. Victouron - Suppléant : J-C Bonnier - Responsable cartes : H. Gerboud

La réunion terminée, nous finissons notre soirée par un apéritif et un petit casse-croûte qui met tout le monde de bonne humeur tout en rappelant quelques bons ou mauvais souvenirs du temps passé pendant deux voire trois ans pour certains en Algérie.

La saison 2010 étant finie, nous préparons celle de 2011. Le défilé du 19 mars 2011 est prévu à la Chapelle en Vercors suivi d'un repas. Le 30 avril 2011, le bal de FNACA en matinée à la Chapelle en Vercors avec l'orchestre Magali Perrier sera ouvert à tous sur réservation.

PRÉSENTATION SENSIBLE DE ST-JULIEN

Nous publions ici la présentation «sensible» de Saint-Julien que Michèle Bonnard a écrite pour la page d'accueil du site de notre commune. Un grand merci à elle.

«Saint Julien en Vercors est un petit village de 220 habitants, posé au milieu des champs, entre doux gris de la roche nue et vert profond de vastes bois touffus.

A l'est, au-dessus du village, les prés s'élèvent en pente douce jusqu'à l'orée de la forêt, hêtres et sapins mêlés, surplombés par la falaise. Le regard bute sur la barrière montagneuse, qui semble veiller sur le village, comme pour le protéger, lui assurer quiétude et paix tout au long des saisons.

Au sud, le regard se perd au loin dans le vallon jusqu'aux montagnes bleutées par-delà le Col du Rousset.
A l'ouest, la « gorge » plonge entre deux falaises abruptes, comme un appel vers le grand large. Les soirs d'été, le soleil couchant s'y engouffre avant de disparaître, éclaboussant le village de ses rayons rougeâtres.
Au Nord, le val de Rencurel déploie ses verts contrastés jusqu 'au Col de Romeyère.

Loin du bruit et de l'agitation du monde, Saint Julien est un village calme et paisible, tout imprégné de l'ambiance rurale qui caractérise le Vercors Sud. Plus qu'une activité économique, l'agriculture symbolise ici une relation équilibrée entre l'homme et la nature. Elle en sera garante aussi longtemps qu'il restera des hommes, respectueux de ce fragile équilibre, pour sauvegarder le patrimoine rural de montagne.

Riche de ses paysans, Saint Julien l'est aussi de la diversité de sa population, gens « du pays » et nouveaux habitants désireux de changer d'environnement et de mode de vie, ou « tombés amoureux » du pays jusqu'à le choisir pour y vivre.

Car il n'est nul besoin d'y être né pour aimer ce pays, pour que le cœur se l'approprie. De nouvelles manières de vivre et de partager s'inventent, et en écho à la société rurale, affirment leur diversité, leur différence, évitant ainsi le repli sur soi et sur le passé.

Aussi la cour de l'école résonne-t-elle encore des cris des enfants qui s'égayent, et chaque fin d'après-midi voit se succéder de jeunes parents, qui, rentrés du travail défilent à la crèche pour récupérer les plus petits.

Au fil du temps, le paysage a été façonné par l'agriculture et le travail forestier. Les rares eaux de surface se dispersent en souterrain par un cheminement complexe. Aussi, les quelques fontaines où coule encore une eau vive et glacée symbolisent la vie et prennent toute leur importance dans l'existence de ce pays.

Ici les saisons se déclinent en contrastes éclatants.

Des jaunes ocrés et bruns rouges de l'automne qui illuminent la forêt, aux verts tendres du printemps, de la blancheur cotonneuse de l'hiver à la douceur des soirs d'été, emplis du crissement des grillons, de l'odeur enivrante du foin qui sèche dans les prés, si évocatrice de la douceur de l'enfance.

Cà et là, parfois posés à même la roche qui affleure, les hameaux disséminés ponctuent le vert des prés.

De petits chemins s'étirent au long des pâturages, en prolongement des fermes et des habitations. Bordés de frênes et de noisetiers, de lauzes et de murets de pierre sèche qui vous parlent du passé, du

temps où pierres et lauzes plates étaient récupérées après les labours pour délimiter chemins, propriétés, enclos.

Du temps où bêtes et hommes s'accompagnaient, se complétaient pour façonner la terre de ce pays, où venir à bout du travail des saisons suffisait à remplir une vie.

Sous le village, le chemin de Moulin Marquis dévoile peu à peu toute la majesté paysagère de ce lieu. Après avoir traversé un hameau, longé une bordure de buis et pénétré dans les sous-bois, le chemin se rétrécit pour se frayer un passage entre les parois rocheuses. La plate-forme boisée, coincée entre deux falaises, semble coupée du monde. La roche prend la forme d'un porche naturel d'où s'écoule la résurgence de Moulin Marquis, avant qu'elle ne se jette en cascade du haut de la falaise d'où deux immenses arbres semblent vouloir fuir dans le vide.

Puis le sentier remonte contre la paroi et l'on découvre tardivement l'arche rocheuse naturelle de la Porte du Diable. Arrivé à la crête, un belvédère surplombe les gorges de la Bourne, et dans un éblouissement de lumière, l'immensité du monde s'offre à vous. Contraste stupéfiant entre l'intimité des bois et le vaste panorama qui soudain se déploie sous vos yeux.

Bastion, citadelle, forteresse, c'est bien de cela qu'il s'agit. Perché sur ces rochers, vous avez la sensation de dominer le monde, d'être aspiré dans son immensité et dans le même temps, d'être ramené à la petitesse de l'humain, à sa nécessaire humilité face à la grandeur et la magnificence de la nature.

Au retour, le chemin traverse de petites clairières entretenues par les troupeaux, nichées au creux des bois, couvertes d'une herbe si douce qu'elle semble un tapis moelleux sous vos pieds. Ici, tout retrouve un caractère intime, un peu secret, comme un cocon douillet. Les sous-bois, parsemés de fougères, se referment sur vous, tout empreints de fraîcheur et de silence feutré. Les grands hêtres laissent filtrer une lumière douce et tamisée. Leurs branches sont si élancées qu'au moindre souffle de vent, elles grincent doucement en se balançant.

Qui sait, flânant ainsi par les chemins et les sous-bois, peut-être aurez-vous senti frémir, au fil des pas, un peu de l'âme de ce pays?»

ETAT-CIVIL
Novembre 2010 - début janvier 2011

Naissance

* Clément Pin, né le 26 novembre 2010, à La Tronche, fils de Ludovic Pin et de Mariette Morot-Sir.
* Capucine Michel, née le 05 janvier 2011, à Grenoble, fille de Alexandre et Camille Michel.
* Eloïse Fillet, née le 09 janvier 2011, à La Tronche, fille de Pierre-Louis et de Nadège Fillet.

Décès

*Emmanuel Emmonot, décédé à Valence, le 21 novembre 2010
*Anita Driencourt, décédée à Valence, le 21 novembre 2010

POPULATION LÉGALE DE SAINT-JULIEN AU 1er JANVIER 2011

223 habitants

CHIFFRES COMMUNIQUES PAR L'INSEE

INFORMATIONS PRATIQUES

Ramassage des encombrants

Le dernier mardi du mois par l'agent technique.
Nous rappelons que ces ramassages concernent uniquement les objets volumineux qui ne peuvent être transportés autrement et qui ne peuvent pas être déposés à la déchetterie dans une voiture.
Inscription obligatoire en mairie : 04 75 45 52 23

Crèche Halte-Garderie «Les Vercoquins»

Ouverte tous les jours de la semaine de 8h30 à 18h.
Inscription préalable obligatoire
Contact au 04 75 45 51 09

Déchetterie intercommunale à La Chapelle-en-Vercors

Ouverte lundi de 13h30 à 16h,
jeudi de 10h à 11h30 et de 13h30 à 16h
et samedi de 10h à 11h30 et de 14h à 17h.
Renseignements 04 75 48 24 70.

Médiathèque intercommunale à La Chapelle-en-Vercors

Située au collège Sport Nature
Ouverte lundi de 10h à 12h, mercredi de 14h à 17h, jeudi de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30, vendredi de 16h à 18h30 et samedi de 10h à 12h.
Renseignements au 04 75 48 15 92.
Adhésion annuelle de 10€.

Mairie et Agence Postale :

Ouvertes du lundi au vendredi de 9h à 12 h.
Tel : 04 75 45 52 23
Fax : 04 75 45 52 91
Courriel : mairie.stjulienenvercors@wanadoo.fr
Site : stjulienenvercors.fr
Permanence du maire : sur rendez-vous.

Club des Aînés Ruraux Les Jonquilles

Rendez-vous tous les mercredis à la salle de réunion réinvestie depuis le début du mois de janvier.

Numéros de téléphone utiles

Docteur Maire (La Chapelle) : 04 75 48 20 17
Docteur Vincke (St Agnan) : 04 75 48 10 14
Docteur Martinez (Dentiste) : 04 75 48 25 29
Pharmacie Ouaadani-Hamon : 04 75 48 20 33

Communauté des Communes : 04 75 48 24 70
Office de Tourisme Cantonal : 04 75 48 22 54
Brigade de gendarmerie : 04 75 48 24 44

Bulletin Municipal «Lou Becan»

Mairie - 26420 Saint-Julien-en-Vercors
Directeur de publication : Pierre-Louis Fillet
Ont participé à ce numéro :
Michèle Bonnard, Françoise Chatelan,
Gilles Chazot, Jean-Luc Destombes,
Pierre-Louis Fillet, Delphine Grève,
Pierre Hustache, Nadège Fillet.
N° ISSN : 1632-2797
Imprimé à la Mairie à 200 exemplaires.